

Congrès

Vendredi 5 juin 2020

Domages corporels et psychologiques, aide aux victimes, expertises médico-légales

Présidé par le Docteur
Patrice Stern

En partenariat avec



Le centre régional psychotrauma Sud Corse (CHU de Nice et Hôpital Lenval)

L'association Montjoye 

La Maison d'Aide aux Victimes

L'Association Sud Coordonnateurs 

Nice

Novotel Nice Arenas Aéroport

C.L.E.F : Centre de Liaison, d'Études et de Formations

Tél : 04 93 18 33 60 - email : formation@le-clef.fr - www.le-clef.fr

Lettre du congrès

Les personnels de santé, les assistantes sociales, les avocats sont en relation constante avec les victimes d'accidents corporels de toutes sortes, même si le plus souvent il s'agit d'accidents de la voie publique.

Tous ces acteurs de la santé et de la défense des victimes ne peuvent pas ignorer le système qui permet à ces victimes de pouvoir être indemnisé de leurs préjudices.

Les victimes de dommages corporels et psychologiques, sont souvent seules pour faire valoir leur droit devant les organismes puissants comme les assurances ou le fond de garantie.

En effet la victime d'un accident provoqué par un tiers identifié ou non, doit être indemnisée, selon les termes de la loi, de l'intégralité des dommages subis.

Afin d'assurer une réparation intégrale de leurs préjudices, il est important que des professionnels rompus à la pratique du dommage corporel et psychologiques interviennent à leurs côtés.

L'avocat spécialisé en dommages liés à des accidents quelque soit la nature de celui-ci, est à ce titre, un acteur fondamental. Il rassemble les éléments qui permettent de prouver le fait accidentel, le dommage et le préjudice qui en découle.

Mais, il ne peut à lui seul assurer la défense des intérêts de la victime.

L'évaluation médico-légale lors de l'expertise médicale nécessite, en outre, que l'avocat s'entoure de médecins dotés d'un DU en réparation juridique indépendants des compagnies d'assurance et souvent de professionnels paramédicaux à l'instar des ergothérapeutes ou des psychologues.

Ces acteurs sont trop souvent méconnus et pourtant décisifs pour une juste indemnisation des victimes.

Le Comité Scientifique

Fiche pédagogique

Objectifs pédagogiques

- Approche du bilan d'expertise et de ses modalités
- Pouvoir renseigner la victime sur les orientations juridiques possibles
- Déterminer quelles seront les aides dévolues au patient
- Savoir mettre en lien la victime et les intervenants liés à son nouvel état

Méthodes pédagogiques

- Présentation présentielle
- Etude de vignettes cliniques
- Échange avec les participants retour d'expériences pratiques

Contenu pédagogique

- L'expertise médico-légale
- L'aspect juridique
- Aspects ergonomiques de l'expertise médico-légale
- Aspects psychologiques de l'expertise médico-légale

Durée

1 journée

Public

Soignants et personnes confrontées aux victimes de dommages corporels et ou psychologie.

Analyse des pratiques et évaluation de l'impact de la formation

- Évaluation de la formation
- Bilan de synthèse

Comité scientifique

Dr Patrice Stern

Médecin généraliste et ostéopathe
Médecin conseil en recours de
victimes de dommages corporels
Paris

Pr Michel Benoit

Psychiatre
Hôpital Pasteur - CHU de Nice

Intervenants

Mme Ludivine Monassier

Psychologue
Chatenay-Malabry

Mme Sophie Hebert-Marchal

Avocate
DESU Réparation juridique dommage
corporel
Nice

M. Benoît Carlino

Ergothérapeute
Expert près la Cour d'Appel d'Aix en
Provence
Nice

Association Montjoye

Mme Johanna Salis

Accueillante-juriste

M. Julien Spella

Psychologue

Maison d'Aide aux Victimes

Mme Véronique Amodéo

Directrice

Programme de la journée

08h00	Accueil des participants	
09h00	Allocution d'ouverture	Dr P. Stern
09h10 - 10h30	Session 1 L'expertise médico-légale	
	Mission de l'expertise	Dr P. Stern
	Bilan préparation du dossier médical	
	Assistance à l'expertise	
	Évaluation médico -légale	
	Postes de préjudices	
	Discussion	
10h30	Pause	
11h00 - 12h15	Session 2 Aspects ergonomiques de l'aspect médico légal	
	Adaptation de l'habitat à l'état du blessé	M. B. Carlino
	Adaptation des aides techniques de la victime	
	Évaluation de la tierce personne	
	Discussion	
12h15-13h00	Session 3 Table ronde - Aspect juridique et aide aux victimes	
	Intervention de la Maison d'Aide aux Victimes	Mme V. Amodéo
	Intervention de l'association Montjoye	Mme J. Salis et M. J. Spella
	Intervention du Centre Régional	Pr M. Benoît
13h00	<i>Déjeuner libre</i>	
14h30- 15h30	Session 4 L'aspect juridique	
	Les juridictions liées aux différents plaintes du dommage corporel	Mme S. Hebert -Marchal
	Rôle de l'avocat dans l'expertise	
	Évaluation et indemnisation	
	Discussion	
15h30 - 16h30	Session 5 Aspects psychologiques de l'expertise médico-légale	
	Choix et rôle du thérapeute	Mme L. Monassier
	Évaluation neuro psychologique	
	Évaluation du psycho traumatisme	
	État du stress post traumatique	
	Discussion	
16h30-17h00	Session 6 Table ronde - Rôle & compétences du Centre Régional de Coordination et de Formation du Psychotrauma	
	Intervention du centre régional	Pr M. Benoît
	Parcours de soins psychiatriques du nourrisson à l'adulte	
17h00-17h30	<i>Débat et clôture du congrès</i>	

Public concerné:

Secteur Public, Privé et équipes mobiles

- Assistant Social
- Aidants
- Avocats
- Chirurgien
- Educateurs
- Ergothérapeute
- Gendarmes
- Infirmiers, cadres ou cadres supérieurs de santé
- Masseurs-kinésithérapeutes
- Médecins généralistes et spécialistes concernés par le traitement des victimes
- Orthophonistes
- Personnel des centres de rééducation
- Personnel de la croix rouge intervenant auprès des victimes
- Personnel de la protection civile
- Pompiers
- Psychiatres
- Psychologues
- Psychomotriciens
- Psychothérapeutes
- Secouristes
- Urgentistes

Partenaires

AIR FRANCE KLM
Global Meetings & Events

ASSOCIATION
MONTJOYE 

sud
coordonnateurs

 Le Coudrier



Colloque

Sa *Stratégie*

Le C.L.E.F., crée l'événement, facilite la communication, organise l'information et les échanges depuis plus de 15 ans.

Le C.L.E.F. a pour mission de contribuer au maintien et au développement des connaissances et de la compétence des professionnels

Le C.L.E.F a pour objectifs de participer à l'amélioration de la qualité des pratiques professionnelles et de répondre aux attentes des équipes dirigeantes et administratives en termes de management.

Ses *Activités*

Organisation de salons, congrès, séminaires,

Animation de sessions de formation

Intra et extra-muros

Contact

C.L.E.F : Centre de Liaison, d'Études et de Formation

6 avenue Henri Barbusse - Immeuble l'Astragale - 06100 Nice

Tél : 04 93 18 33 60 Fax : 04 93 17 60 82

formation@le-clef.fr - <https://www.le-clef.fr>

S.A.R.L au capital de 5000 Euros – N° SIRET : 490 521 291 R.C.S. Nice

Agréé ANDPC n° 4734 et par le Ministère du Travail sous le N° de Formateur : 93 06 07972 06